

D 270324-21

**DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
-----  
**DE LA COMMUNE DE VIRIAT**

**Séance du 26 mars 2024**

Sur convocation en date du 20 mars 2024, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 26 mars 2024 à 19 h 00, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaients présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc
BURTIN Béatrice	JANODY Patrice	CHANEL Serge
JACQUEMET Rodolphe	VINIERE Michel	LAUPRETRE Patrick
BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe	BONHOURS Paola
THERMET Laure	MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire
MERLE Sandra	BURDY Meryl	SCHUBERT Anja
JOSSERAND Raphaël		

Etaients excusés :

Kévin CHATARD a donné pouvoir à Annick LACOMBE  
Catherine PERDRIX  
Magalie DAVID a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE  
Emmanuel TAPONARD a donné pouvoir à Bernard PERRET  
Joséphine MAZUÉ  
Zahira BELQAID a donné pouvoir à Sandra MERLE

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 29

**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE

**AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DE L'AXE  
STRUCTURANT ROUTE DE MARBOZ/SECTEUR DE LA PERRINCHE**

Entendu le rapport de M. Patrice JANODY, Adjoint au Maire délégué à la voirie et réseaux et M. Rodolphe JACQUEMET, Conseiller municipal délégué aux déplacements doux et nouveaux équipements de loisirs

Vu l'acte de gestion de M. le Maire présenté au Conseil municipal du 23 février 2021 relatif à la désignation du maître d'œuvre AINTEGRA relatif à l'aménagement de déplacements doux sur le secteur de la Perrinche, comprenant : la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle côté ouest, le réagencement des trottoirs côté est, l'aménagement des quais bus et des carrefours.

Vu l'avis des commissions voirie et réseaux d'une part et déplacements doux d'autre part et voirie réunies les 12 octobre 2020, le 4 mai 2021, le 27 février 2023

Vu les différentes réunions avec les partenaires institutionnels dont GBA, le Département de l'Ain et le SIEA.

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 avril 2021 validant l'étude de sécurité et de mobilité et adoptant la hiérarchisation des voiries proposée,

Vu la délibération du Conseil municipal du 22 juin 2021 validant le plan de financement, approuvant les termes de la convention à intervenir entre le Département de l'Ain, CA3B et la Commune de Viriat et autorisant M. le Maire à transmettre le dossier de demande de subvention à M. le Président du Département de l'Ain au titre des équipements de proximité et à M. le Président de la CA3b au titre du Plan d'Equipement Territorial Ca3B

Vu la délibération du Conseil municipal du 28 mars 2023 concernant la convention à conclure avec le Département, l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre et la mise à jour du plan de financement dont le montant de l'opération s'élève à 1 115 855 € HT avec un autofinancement de 317 729€

D 270324-21

Vu la consultation des entreprises mise en ligne sur le site marchespublics.ain.fr du 24 mars 2023 au 21 avril 2023, vu le rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre, la négociation avec les 3 entreprises le 25 mai 2023 et l'avis de la Commission Consultative MAPA du 21 juin 2023, proposant de retenir l'entreprise Roger Martin dont le montant de l'offre s'élève à 1 077 622,63 € HT soit 1 293 147,16 € TTC.

Vu la délibération du Conseil municipal la 27 juin 2023 attribuant le marché de travaux à l'entreprise ROGER MARTIN pour un coût du marché de travaux à 1 077 622,63 € HT soit 1 293 147,16 € TTC.

Les ajustements de travaux demandés par le maître d'ouvrage et par Grand Bourg Agglomération ont engendré des avenants financiers dont l'état récapitulatif est le suivant:

	HT	TTC
Montant marché initial	1 077 622,63 €	1 293 147,16 €
Montant Avenant part de GBA	43 343,18 €	52 011,82 €
Montant Avenant part de Viriat	- 18 653,47 €	- 22 384,16 €
Montant total de l'avenant	24 689,71 €	29 627,65 €
Nouveau montant du marché	1 102 312,34 €	1 322 774,81 €

Les travaux demandés par Grand Bourg Agglomération concernent l'aménagement d'un mur de soutènement, l'installation d'un garde-corps et des modifications sur les bordures des quais bus. Ainsi le montant de l'avenant correspondant aux travaux supplémentaires demandés et effectués pour le compte de GBA s'élève à 43 343,18 € HT soit 52 011,82 € TTC.

Les travaux supplémentaires demandés par Viriat concernent la modification des bordures et le renforcement de la structure de la chaussée. Toutefois, les travaux d'enrobé sur la chaussée ayant été réalisés pendant la journée, cela engendre une moins-value de 45 373€ HT. Aussi le montant global de l'avenant est de - 18 653,47€ HT soit - 22 384,16€ TTC

Ainsi Le nouveau montant des marchés de travaux compte tenu de ces avenants s'élève désormais à 1 102 312,34 € HT soit 1 322 774,81 € TTC.

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- valider les propositions d'avenants au marché de travaux initial selon le tableau récapitulatif indiqué ci-dessus
- autoriser M. le Maire à signer l'avenant correspondant et à viser toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,  
Bernard PERRET

Le Secrétaire de Séance,  
Emmanuelle MERLE